



FONDATION POUR
L'ENSEIGNEMENT
DE LA MUSIQUE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2025

SOMMAIRE

P2 ÉDITORIAL

Vincent Jaques, Président de la Fondation

P2 AVANT-PROPOS

Sylvie Progin, Secrétaire générale

P4 PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

P7 QUELQUES CHIFFRES

P9 RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Christian Mermet, Président de la Commission

P10 FINANCEMENT

P11 COMPTES

P13 LISTE DES MEMBRES DES ORGANES

ÉDITORIAL

L'année écoulée a confirmé le rôle essentiel joué par la Fondation pour l'enseignement de la musique dans le paysage culturel et éducatif vaudois. Dans un contexte marqué à la fois par une forte dynamique de participation et par des enjeux financiers croissants, la Fondation a poursuivi son engagement avec une volonté constante : garantir un accès durable, équitable et de qualité à l'enseignement musical sur l'ensemble du territoire vaudois.

Les échanges menés au sein du Conseil de fondation et des différentes instances ont mis en évidence l'attractivité toujours soutenue des écoles de musique reconnues. Cette progression témoigne de l'importance que les familles, les communes et les partenaires institutionnels accordent à la pratique musicale, à la formation artistique des jeunes et à la vitalité culturelle du canton. Le programme « Jeunes Talents Musique » illustre particulièrement cette dynamique, en offrant à de nombreux élèves des opportunités de développement et de valorisation à travers des parcours exigeants et des prestations publiques remarquées.

L'année a également été marquée par un important travail de réflexion stratégique. Dans la perspective de la prochaine législature, la Fondation a engagé une démarche d'évaluation approfondie de la Loi sur l'enseignement de la musique et de ses effets depuis son entrée en vigueur. Cette démarche vise non seulement à mesurer le chemin parcouru, mais aussi à identifier les adaptations nécessaires pour répondre aux réalités actuelles du terrain, à l'évolution des besoins des élèves et des écoles, ainsi qu'aux attentes des collectivités publiques.

Les travaux conduits durant l'année ont confirmé la nécessité de maintenir un dialogue étroit avec l'en-

semble des partenaires concernés : écoles, associations faïtières, communes, Canton et acteurs de la formation. Cette collaboration apparaît indispensable pour préserver un équilibre entre responsabilité financière, qualité pédagogique et accessibilité des prestations. La Fondation a ainsi poursuivi ses efforts afin d'assurer la stabilité du dispositif tout en préparant les évolutions nécessaires pour les années à venir.

Sur le plan pédagogique, plusieurs travaux ont été menés autour des plans d'études, des règlements d'examen, des autorisations d'enseigner ainsi que du soutien à la formation continue. Ces démarches traduisent une volonté constante d'assurer la cohérence, la qualité et l'adaptation des cursus proposés aux élèves. Elles témoignent de l'engagement des commissions et des professionnel·les du terrain en faveur d'un enseignement musical exigeant, accessible, et en phase avec les pratiques actuelles.

Enfin, cette année a été marquée par une étape importante dans la vie institutionnelle de la Fondation, avec le départ de la présidente Christine Chevalley après plus d'une décennie d'engagement déterminant. Son action a accompagné les principales étapes de structuration de la Fondation et contribué à renforcer durablement sa place dans le paysage culturel vaudois. Le Conseil de fondation l'a chaleureusement remerciée et a salué cet engagement tout en préparant la transition avec confiance et continuité.

Dans un environnement en constante évolution, la Fondation entend poursuivre sa mission avec détermination, en restant attentive aux besoins des élèves, des familles et des écoles, tout en contribuant activement au rayonnement culturel et à la cohésion sociale du canton.



Vincent Jaques
Président a.i.

AVANT-PROPOS

Il y a, dans l'enseignement de la musique, quelque chose qui dépasse largement l'apprentissage d'un instrument. C'est un espace où les élèves se découvrent, se structurent, s'ouvrent. La musique leur offre un langage universel, une manière de comprendre le monde et de s'y inscrire. Elle développe l'écoute, la persévérance, la créativité, mais aussi la confiance en soi et la capacité à collaborer. Autant de compétences culturelles, sociales et humaines qui les accompagneront bien au delà de leur parcours scolaire, tout au long de leur vie.

Pourtant, malgré l'enthousiasme des élèves, l'engagement des familles et le professionnalisme des écoles de musique, nous faisons face à une réalité préoccupante : les moyens financiers ne suffisent plus à répondre à toutes les demandes. Chaque année, des enfants motivés doivent patienter, parfois renoncer, faute de places ou de ressources suffisantes. Cette situation nous rappelle à quel point notre mission reste essentielle : défendre l'accès à la formation musicale, pour toutes et tous, comme un véritable bien commun.

Cette année marque également un moment particulier dans la vie de notre Fondation. Après plus de treize ans d'engagement au sein du Conseil de Fondation, dont huit années à la présidence, **Madame Christine Chevalley a refermé la partition.** Et quelle partition ! Nous avons pu compter sur son pragmatisme, sa rigueur, mais aussi sur une vision claire : celle d'une Fondation ouverte, collaborative, solidement ancrée dans le tissu institutionnel vaudois et attentive aux besoins des écoles de musique et des associations faïtières.

Sous son impulsion, la Fondation a renforcé ses liens, consolidé ses partenariats et affirmé son rôle de trait d'union entre les acteurs de la formation musicale. Christine Chevalley a su conjuguer exigence et humanité, hauteur de vue et sens du terrain. Pour tout cela, pour tout ce qu'elle nous a apporté — et m'a apporté personnellement — je tiens à lui exprimer une profonde gratitude. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite de son parcours, avec la certitude que son engagement continuera de résonner longtemps encore.



Sylvie Progin
Secrétaire générale

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

CONDITIONS DE TRAVAIL DU CORPS ENSEIGNANT

Cela fait maintenant cinq ans qu'un fonds de garanties de salaires a été créé par la FEM, et qu'une compensation salariale est accordée aux enseignants qui perdent plus de 10% de leur taux d'activité d'une année à l'autre.

En effet, sachant qu'en moyenne, chaque année, environ 25% des élèves ne continuent pas leurs études musicales, les enseignants ne connaissent pas leur taux d'activité au moment de la rentrée scolaire et peuvent soudain voir leurs revenus diminuer fortement en fonction du nombre de nouvelles inscriptions.

Durant l'année scolaire 2024-2025, 50 enseignants ont pu bénéficier de ce fonds, pour un montant total de CHF 174'441,50.

RENCONTRES PROFESSIONNELLES – FORMATION CONTINUE

Pour cette 4^{ème} édition des journées de rencontres professionnelles à l'attention des enseignants en musique, les thématiques de formation de ces 3 journées d'août ont été :

- Intelligence artificielle et nouvelles technologies dans l'enseignement musical
- Gestion de groupes et initiation musicale
- Improvisation

Ce fut l'occasion pour près de 130 enseignants de suivre des conférences plénières, des ateliers et des tables rondes sur des sujets d'actualité.

Le format court et accessible de ces journées propose également des moments d'échanges et vise à créer une dynamique commune parmi les professeurs de musique du canton.

EXAMENS DE CERTIFICAT

Les examens de Certificat de fin d'études non professionnelles de la musique concluent près de 15 années d'études musicales. Ils sont publics et ont lieu chaque année dans le courant de mois de mai. En 2025, 62 élèves s'y sont inscrits, en provenance de 14 conservatoires et écoles de musique, et dans 19 instruments différents.

Parmi ces 62 candidates, 20 ont réussi leur examen avec mention, et 25 avec les félicitations du jury. Six élèves parmi eux devaient cependant encore passer leur examen de solfège pour obtenir le titre final.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

ENCOURAGEMENT DES JEUNES TALENTS

Le programme vaudois d'encouragement des jeunes talents repose sur trois piliers :

La structure musique-école, proposée uniquement au Conservatoire de Lausanne, fonctionne en étroite partenariat la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO). Les élèves sont scolarisés dans les collèges de Mon-Repos et de l'Elysée, et ils bénéficient d'un horaire scolaire allégé, leur permettant de se rendre à leurs cours de musique plusieurs après-midis par semaine.

Pour l'année scolaire 2025-2026, 68 élèves fréquentent la structure pour les instruments classiques, et 15 autres suivent un programme de maîtrise (chant et polyphonie vocale).

Le programme vaudois «Jeunes Talents Musique»

est destiné aux enfants et aux jeunes de l'ensemble du canton. Ces élèves doués se voient attribuer une aide financière de la Confédération définie en fonction de leur niveau. En outre, ils bénéficient d'un écolage plafonné, ainsi que d'un programme de cours adapté spécifiquement à leurs besoins, et d'un accompagnement personnalisé.

Au terme de l'année scolaire 2024-2025, 17 d'entre eux ont poursuivi leurs études au niveau préprofessionnel ou professionnel, 18 autres ont quitté le programme, et 65 ont renouvelé leur participation pour l'année suivante. Une nouvelle série d'auditions, en juin 2025, a permis d'admettre 28 nouveaux élèves dans le programme.

La filière préprofessionnelle (pré-HEM) s'adresse aux élèves plus âgés qui envisagent une carrière professionnelle. Elle offre à ces jeunes musiciens et musiciennes un dispositif souple et modulable, accompagné d'un encadrement personnalisé, pour leur permettre de se préparer à l'admission dans une Haute école de musique.

Cette structure est proposée pour le profil classique au Conservatoire de Lausanne (43 élèves pour l'année scolaire 2025-2026), et pour le profil jazz et musique actuelle à l'EJMA (25 élèves).

SUBVENTIONNEMENT DES ÉCOLES DE MUSIQUE

Les subventions octroyées aux écoles de musique s'appuient essentiellement sur le nombre de minutes d'enseignement individuel, collectif ou d'ensembles qui sont dispensées. À cela se rajoute différents forfaits, qui tiennent compte des activités particulières des écoles ou des spécificités de leur corps enseignant.

Cependant, les ressources financières de la FEM ne sont plus suffisantes pour accompagner les écoles dans l'accueil de nouveaux élèves, malgré la progression démographique du Canton. En effet, si l'État de Vaud a accordé à la FEM une augmentation de son montant socle pour couvrir une partie de l'indexation des salaires, le montant de la subvention par habitant est en effet resté stable depuis l'entrée en vigueur de la Loi en 2012.

Un plafonnement des subventions par école a donc été mis en place dès 2023, avec trois effets principaux pour les écoles : la limitation du nombre de places disponibles, une potentielle hausse des tarifs d'écolages, et un effet sur les taux d'engagement des professeurs en fonction de la variation du nombre d'élèves dans certains instruments.

PERSONNEL DE LA FEM

Deux personnes, totalisant 1,7 EPT composent le Secrétariat général de la Fondation

Sylvie Progin
Secrétaire générale

Priscilla Currat
Secrétaire comptable

ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI SUR LES ÉCOLES DE MUSIQUE

Conformément à l'article 41 de la Loi sur les écoles de musique, la Fondation a initié à l'été 2025 une nouvelle évaluation de la mise en œuvre de la Loi pour la législature 2022-2027.

Alors que la première évaluation avait été réalisée en son sein avec un soutien scientifique externe, le Conseil de Fondation a choisi de confier l'élaboration de ce deuxième rapport à Interface Politikstudien.

Au vu des évolutions positives constatées dans le premier rapport de 2018 en matière de conditions de travail et de qualité de l'enseignement, cette deuxième évaluation porte sur les objectifs suivants :

- Évaluer l'accessibilité financière de l'enseignement musical ;
- Apprécier l'efficacité de la structuration du système des écoles de musique ;
- Évaluer l'adéquation des moyens mis à disposition de la FEM pour subventionner les écoles de musique.

Le rapport final devrait être transmis au Conseil d'Etat à l'été 2026.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

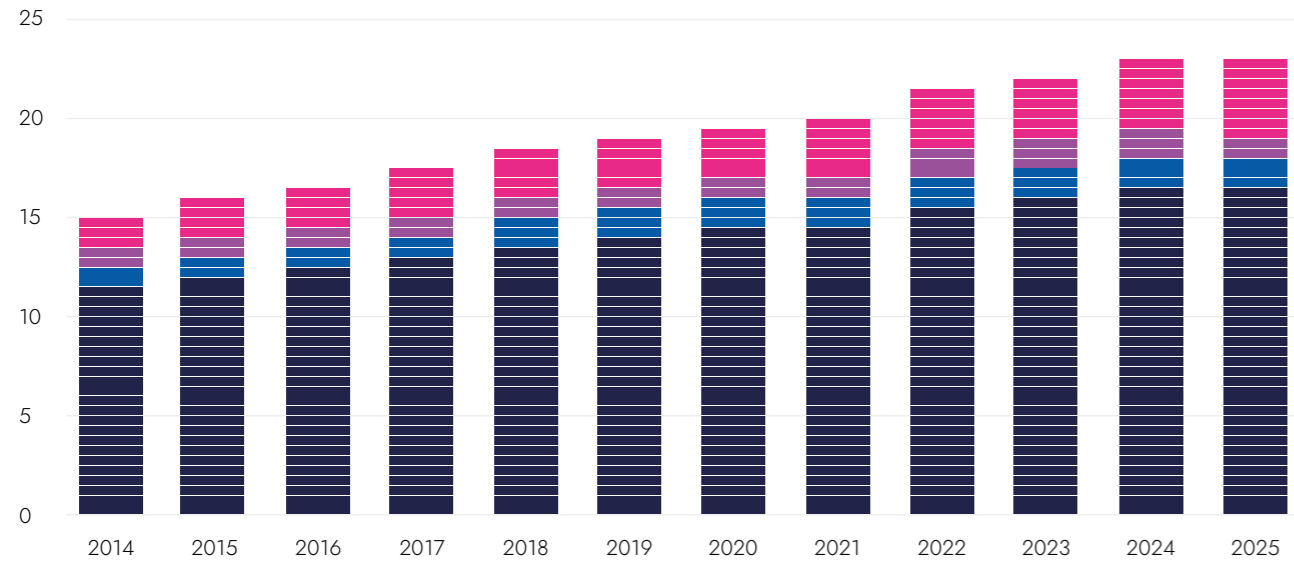
Comme les années précédentes, une part importante des activités du Secrétariat général a été consacrée au pilotage administratif, au subventionnement des écoles, ainsi qu'au support des organes de la Fondation, que ce soit le Conseil, la Commission pédagogique ou les différents groupes de travail.

L'organisation et la gestion du programme «Jeunes Talents Musique», avec deux sessions d'auditions par année, représente aussi un travail conséquent.

Enfin, important travail statistique a été réalisé afin d'alimenter le rapport d'évaluation avec toutes les données récoltées depuis la parution du précédent rapport de 2018.

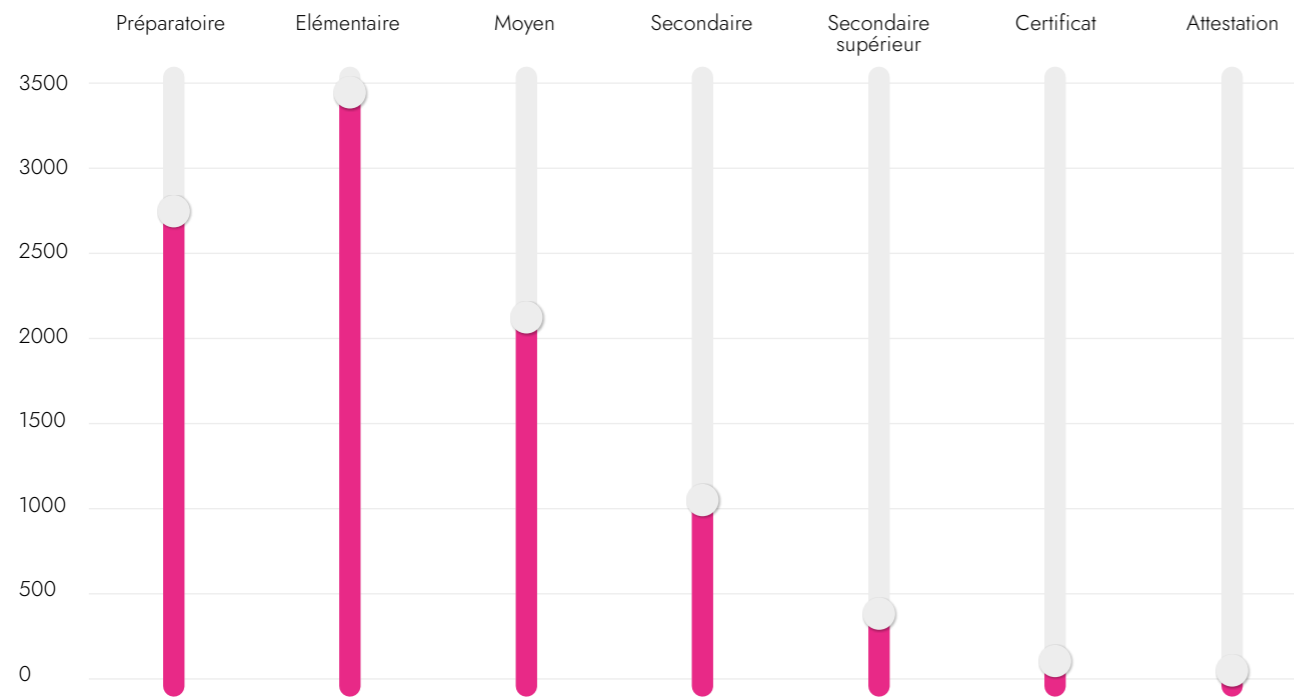
QUELQUES CHIFFRES

PROGRESSION DU SUBVENTIONNEMENT AUX ÉCOLES, PAR ANNÉE CIVILE



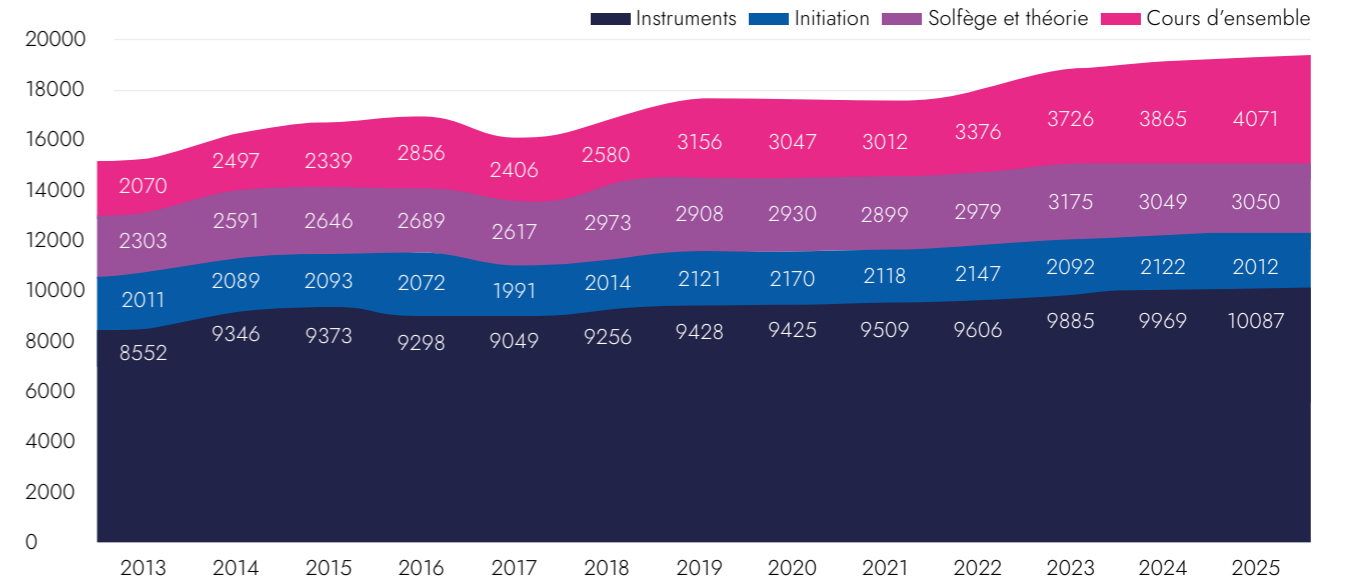
- Suppléments administratifs et pédagogiques, autres forfaits
- Ensembles
- Enseignement supérieur, musique-école et pré-HEM
- Enseignement de base (instruments, initiation musicale, solfège et théorie)

NIVEAU DES ÉLÈVES










Le cursus complet d'études musicales dure une quinzaine d'années jusqu'à l'obtention du Certificat. Le graphique ci-dessus montre que les élèves accomplissent généralement entre 1 et 7 ans d'études et que seul le 1,5% d'entre eux parvient jusqu'au niveau Certificat.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR TYPE DE COURS, ÉLÈVES SUBVENTIONNÉS



Le montant des subventions étant plafonné depuis l'année scolaire 2023-2024, le nombre d'inscriptions dans les écoles reste désormais stable.

NOMBRE DE COURS INDIVIDUELS DISPENSÉS, PAR TYPE D'INSTRUMENT ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

	 Claviers	 Cordes	 Cordes pincées	 Bois	 Percussions	 Cuivres	 Formation vocale
Subv	3497	1504	1464	1415	1166	574	395
Non subv.	405	146	179	209	51	51	238
Total	3902	1650	1643	1624	1217	626	633

Depuis toujours, le piano arrive largement en tête des instruments pratiqués dans notre canton (3680, soit un 1/3 des inscriptions), suivi par le violon (1003) et la guitare classique (887), même si on constate depuis deux ans une diminution du nombre de guitaristes. La formation vocale est par contre en augmentation (+ 10% depuis 2023), tant en chant classique qu'en chant pop, rock, jazz ou comédie musicale. Enfin, dans la famille des bois, on trouve essentiellement des joueurs de flûte traversière (623), de saxophone (369) et de clarinette (308).

RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Au cours de l'année scolaire 2025, la Commission pédagogique s'est réunie à sept reprises. Ses travaux ont porté sur le suivi des dossiers institutionnels et pédagogiques relevant de son champ de compétence, dans un souci constant de cohérence, de qualité des formations et d'adaptation aux besoins des écoles.

PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL

Les activités de la commission ont principalement porté sur le suivi des informations émanant du Conseil de Fondation et du Secrétariat général, sur plusieurs questions relatives à la composition de la commission, à la formation continue et à l'évolution des cadres réglementaires. Elle a également examiné les demandes d'autorisation d'enseigner, suivi l'évolution du Certificat supérieur et analysé différentes questions liées aux examens de solfège. L'ensemble de ces travaux témoigne d'une attention constante portée à la cohérence pédagogique, à la qualité des qualifications exigées et à l'adaptation des dispositifs aux besoins des écoles.

TRAVAUX ET DÉCISIONS

En mai 2025, la commission a pris acte du lancement du processus d'évaluation de la LEM ainsi que des évolutions intervenues au sein du Conseil de Fondation. Tout au long de l'année, elle a examiné de nombreuses demandes d'autorisation d'enseigner, en rappelant l'importance des compétences didactiques propres à chaque instrument. Elle a également relevé la nécessité d'une réflexion sur les instruments apparentés et sur le développement éventuel de formations pédagogiques complémentaires en lien avec les hautes écoles.

CONCLUSION

La commission a par ailleurs poursuivi le suivi des questions institutionnelles relatives à la gouvernance de la Fondation. Elle a préavisé, à l'intention du comité directeur, les demandes de formation continue et engagé une réflexion sur sa propre composition ainsi que sur l'élaboration d'un règlement de fonctionnement. Elle s'est également penchée sur l'organisation des journées professionnelles, notamment sur les modalités d'inscription et les thématiques à développer.

Enfin, la commission a repris le dossier du Certificat supérieur et discuté de plusieurs ajustements relatifs au déroulement des examens, aux exigences du récital et au calendrier de dépôt des programmes. Elle a approuvé les programmes correspondants et validé les examens 2025 du certificat. Ses travaux ont également porté sur la communication et l'entrée en vigueur de la nouvelle version du Certificat supérieur, ainsi que sur la poursuite de la réflexion relative au plan d'études cadre. Enfin, elle a clarifié la mission du groupe de travail « solfège classique », considérant que son mandat était achevé.

Par l'ensemble de ses travaux, la Commission pédagogique a poursuivi sa mission d'accompagnement et de vigilance en matière de qualité pédagogique, de gouvernance et d'évolution des dispositifs de formation. Les dossiers traités durant l'année 2025 témoignent de son engagement continu au service des écoles et de la pédagogie musicale.



Christian Mermet
Président de la
Commission pédagogique

RESSOURCES FINANCIÈRES ET UTILISATION DES FONDS

RESSOURCES FINANCIÈRES

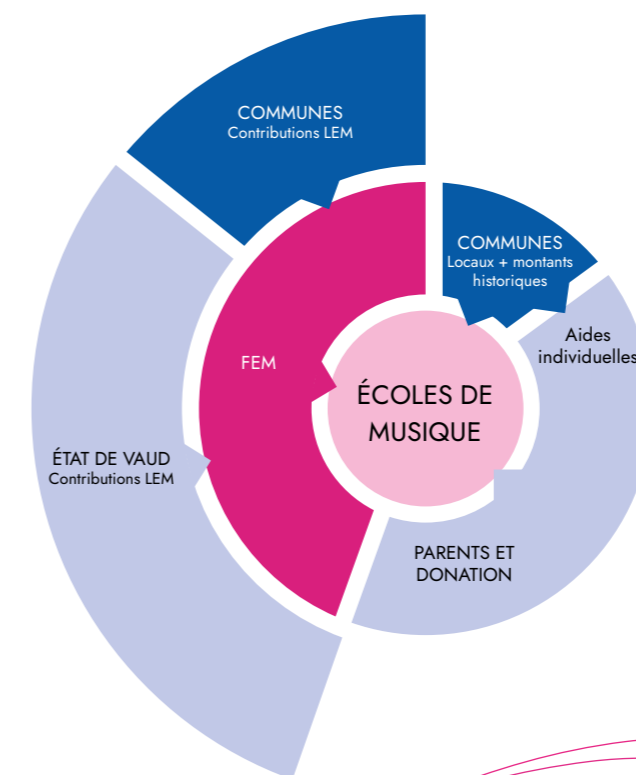
CONTRIBUTION DES COMMUNES

Le décret du 21 décembre 2022 fixe pour les années 2022 à 2026 la contribution des communes au budget annuel de la Fondation à CHF 9,50, multiplié par leur nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, soit un total de CHF 8'129'606.— pour 2025.

CONTRIBUTION DE L'ÉTAT DE VAUD

La contribution de l'Etat au budget annuel de la Fondation est fixée à un montant égal à la contribution des communes, soit CHF 9,50 par habitant, auquel vient se rajouter un montant forfaitaire de 6,19 millions. Par ailleurs, un complément de subvention de CHF 508'300.—, pour soutenir l'indexation des salaires du corps enseignant, a été voté par le Grand Conseil à fin 2024. La contribution totale de l'Etat pour 2024 a donc été de CHF 14'827'916.—.

DIAGRAMME DE FINANCEMENT



UTILISATION DES FONDS

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES DE MUSIQUE

Le montant total des subventions versées aux écoles de musique du canton pour l'année 2025 est de CHF 22'491'762,73.

PROGRAMME JEUNES TALENTS MUSIQUE

Ce programme est initié et financé subsidiairement par la Confédération. Compte tenu des écolages versés par les élèves, des frais d'auditions et des montants à verser aux écoles de musique pour les participations aux cours, l'excédent de charge pour la Fondation est de CHF 5'528,95 (hors subventionnement ordinaire et charges de secrétariat général).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FAÏTIÈRES

Conformément à l'article 24 de la LEM, la Fondation a confié des tâches aux associations faïtières, notamment celle de favoriser le regroupement d'écoles de musique, ou celle d'organiser les examens. Le montant versé à ce titre était de CHF 68'794,20.

CHARGES DU CONSEIL DE FONDATION ET DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Le montant des indemnités versées aux membres de ces deux organes de la Fondation s'élève à CHF 25'352,95.

CHARGES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les charges totales du Secrétariat général s'élèvent pour 2024 à CHF 373'557,38, ce qui représente moins de 1,5% du budget total de la Fondation.

COMPTES ET BILAN

BILAN	au 31.12.2025	au 31.12.2024
ACTIFS	CHF	CHF
Actifs circulants	2'321'196,83	2'545'853,26
Liquidités	2'178'736,94	1'944'477,86
Contribution de l'État à recevoir	-	384'300,00
Contribution des communes à recevoir	30'000,00	-
Divers à recevoir	18'185,89	25'794,77
Jeunes Talents Musique à recevoir	16'574,70	26'917,00
Subvention et créanciers payées d'avance	77'699,30	164'363,63
Actifs immobilisés	6'806,83	6'806,83
Garantie de loyer	6'806,83	6'806,83
TOTAL DES ACTIFS	2'328'003,66	2'552'660,09
PASSIFS	CHF	CHF
Engagements à court terme	61'564,63	117'963,06
Subventions à payer	3'639,95	77'534,85
Jeunes Talents Musique à payer	45'959,58	35'435,92
Créanciers divers	11'965,10	4'992,29
Capital des fonds (fonds affectés)	2'216'439,03	2'384'697,03
Subventions aux écoles de musique	1'947'575,18	2'067'807,68
Fonds pour garantie de salaires	268'863,85	292'102,95
Fonds Formation continue	-	24'786,40
Fonds propres	50'000,00	50'000,00
Bénéfice / Perte de l'exercice	-	-
Capital de dotation	50'000,00	50'000,00
TOTAL DES PASSIFS	2'328'003,66	2'552'660,09
COMPTE D'EXPLOITATION	2025	2024
PRODUITS	CHF	CHF
Contributions		
Contribution de l'État de Vaud	14'827'916,00	14'614'179,00
Contribution des communes	8'129'606,00	8'039'878,50
Rétrocession subventions exercices antérieurs	72'244,26	171'025,15
Programme Jeunes Talents Musique	546'074,70	491'132,00
Divers	300,00	-
TOTAL DES PRODUITS	23'576'140,96	23'316'214,65
CHARGES	CHF	CHF
Subventions ordinaires aux écoles de musique	22'491'762,73	22'359'680,70
Subventions spéciales aux écoles de musique	207'921,26	353'236,00
Programme Jeunes Talents Musique	551'603,65	572'662,30
Subventions aux associations faitières	68'794,20	71'797,15
Charges du Conseil de Fondation et de la Commission pédagogique	25'352,95	24'615,50
Frais de fonctionnement	398'964,17	397'926,32
TOTAL DES CHARGES	23'744'398,96	23'779'917,97
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-168'258,00	-463'703,32
Fonds affectés		
Attribution/-prélèvement au fonds «subventionnement des écoles»	-120'232,50	345'473,68
Attribution/-prélèvement au fonds «formation continue»	-24'786,40	-32'621,80
Prélèvement du fonds «garantie de salaires»	-23'239,10	-44'170,20
Prélèvement du fonds «subventions projets»	-	-732'385,00
Attribution/-Prélèvement des fonds affectés	-168'258,00	-463'703,32
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	-

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Organe de révision désigné par le Conseil d'Etat, Fiduciaire Saugy SA a vérifié les comptes de cet exercice et a émis une opinion sans réserve dans son rapport daté du 9 avril 2026.

MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

PERSONNES NOMMÉES PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

CHANTAL BELLON

Directrice de la Ferme des Tilleuls

NATKIM CHATAGNAT

Juriste à la Direction générale de la culture

ODILE CORNUZ

Responsable de missions stratégiques à la DGES

ALINE DELACRÉTAZ

Membre du Comité de Direction
Directrice adjointe de la Direction générale de la Culture

ALBIN DE MIÉVILLE

Membre du Comité de Direction
Économiste d'entreprise et directeur d'orchestres à vents, chargé de projets dans la formation et le coaching

CHRISTIAN MERMET

Musicien, ancien directeur du Conservatoire neuchâtelois, expert aux examens de pédagogie des Hautes écoles de Lausanne et Genève

POSTE VACANT

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LES COMMUNES, DISTRICT REPRÉSENTÉ ET FONCTION

VINCENT JAQUES – Président

Morges, Municipal à Morges,

CHRISTOPHE BALISSAT

Trésorier, membre du Comité de Direction
Broye-Vully, Municipal à Corcelles-le-Jorat

MAYA BREITENSTEIN KNOBEL

Membre du Comité de Direction
Lausanne, Adjointe administrative au Service de la culture de la Ville de Lausanne

ALAIN GILLIÈRON

Ouest lausannois, Syndic de Prilly

ALBERTO MOCCHI

Gros-de-Vaud, Syndic de Daillens

GÉRARD PRODUIT

Nyon, Syndic de Coppet

PIERRE-YVES RAPPAZ

Aigle, Municipal à Bex

MARIA ALICE REYMOND

Riviera–Pays-d'Enhaut, Municipale à Chardonne

JEAN-FRANÇOIS ROLAZ

Lavaux-Oron, Municipal à Puidoux

CARMEN TANNER

Jura-Nord Vaudois, Vice-syndique à Yverdon-les-Bains

MEMBRES DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

CHRISTIAN MERMET – Président

Musicien, ancien directeur du Conservatoire neuchâtelois, expert aux examens de pédagogie des Hautes écoles de Lausanne et Genève

VINCENT BARONI

Président de l'AVCEM, directeur du Conservatoire des Régions, président de la commission de musique de l'Association cantonale des musiques neuchâteloises et chef de divers ensembles de cuivres

NORBERT PFAMMATTER

Directeur pédagogique de l'Ecole de musique de Crissier, Directeur du Conservatoire de Lausanne, Membre de l'AEM-SCMV, enseignant de trompette et cornet

BERTRAND CURCHOD

Président de l'AEM-SCMV, directeur d'écoles de musique dont l'Ecole de musique Multisite, enseignant et musicien

ENRICO CAMPONOV

Délégué de la Haute Ecole de Musique, professeur de piano, accompagnateur, professeur d'improvisation

JULIEN FELTIN

Musicien, directeur de l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle de Lausanne (EJMA), responsable de la programmation jazz du festival Label Suisse

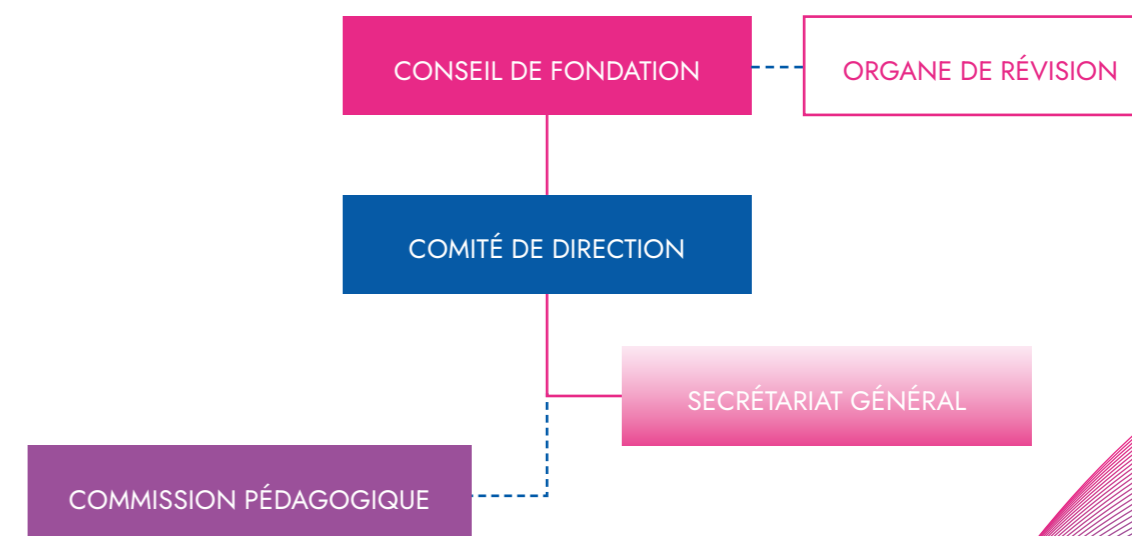
GUY-FRANÇOIS LEUENBERGER

Pianiste et compositeur, directeur de l'Ecole de musique de Cossonay, professeur à l'HEMU – département MUSEC (harmonie au clavier)

JÉRÔME THOMAS

Professeur de flûte traversière et de saxophone jazz à l'Ecole de jazz de Montreux, et professeur à l'HEMU Lausanne, département jazz (arrangement, MAO, ateliers)

ORGANIGRAMME



AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉTAT DE VAUD
ET DES COMMUNES VAUDOISES



UNION DES COMMUNES
VAUDOISES

